

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 06 MARS 2023

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER - Adjoints, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Martial DUCASSE, Catherine FORTES, Etienne BOURQUIN, Rémi ENDERLIN, Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Quentin HAFEKOST, - Conseillers.

Excusés : Mmes, MM. Christophe VAILLANT, Luc BERNARD, Dahlila MEDDOUR, Maryline DOUART, Jean-Claude ANCELIN, Ouari BELAOUNI,

Absents : MM. Christophe GODARD, Rachid DAGHMOUMI, Patrick ADAM,

Procurations : M. Christophe VAILLANT à Mme Chantal CLAUDEL
M. Luc BERNARD à M. Fernand BURKHALTER
Mme Dahlila MEDDOUR à Mme Maryse GIROD
Mme Maryline DOUART à Mme Danielle BOURGON
M. Jean-Jacques ANCELIN à M. Gilles LAZAR
M. Ouari BELAOUNI à Mme Marianne ECOFFET

* * * * *

Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été transmises.

Rapport n°1: Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Gilles LAZAR – Conseiller Municipal liste Héricourt en Commun : je voulais faire un rappel au règlement intérieur lors de la précédente séance à M. Alain PARCELLIER, mais comme il n'était pas là je le fais aujourd'hui. Pour rappeler que contrairement à ce qu'il a dit lors du Conseil Municipal du mois de décembre 2022, l'Opposition n'est pas limitée à une intervention lorsqu'il s'agit d'intervenir sur un point, et la limitation à 2 mn s'impose à tous les conseillers municipaux y compris ceux de la Majorité.

Je crois aussi qu'il faut féliciter Patricia BURGUNDER pour son élection de secrétaire de la section d'Héricourt du Parti Socialiste. Je pense qu'il est important que la politique soit présente au sein de cette Collectivité.

Le PV de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

* * * * *

Rapport n°2: Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budgets Eau et Assainissement et Document Financier Unique pour les budgets principal et bois

Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont identiques au Compte Administratif il est proposé d'approuver le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2022.

Concernant le budget Principal et le budget Bois (Régis par la nomenclature M57), le compte administratif et le compte de gestion seront regroupés pour la première année dans un document unique : Le compte financier unique.

Le rapport est approuvé à l'unanimité compte tenu de 7 abstentions de la Liste Héricourt en Commun

* * * * *

Rapport n°3 : Présentation du Compte Financier Unique 2022 et du Compte Administratif 2022

Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Le résultat consolidé, budget principal et budgets annexes, s'élève à **6 370 063.97 €** et **8 062 588.60 €** avec les restes à réaliser.

LE BUDGET PRINCIPAL

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 9 545 665.04 € – Recettes : 14 232 396.78€

LES DEPENSES

⇒ Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **9 111 992.20 €** pour une prévision à hauteur **9 295 515 €**, soit un taux de réalisation de **98.03 %**

- Les charges à caractère général présentent un taux de réalisation de **99.99 % (2 799 931.05€)** Une attention toute particulière est toujours portée à ce poste de dépenses qui représente à lui seul **30.73 %** des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les dépenses de personnel **4 658 203.74 €** ont été réalisées conformément à la prévision budgétaire avec un taux de réalisation de **99.57 %**. Ce poste de dépenses représente, à lui seul, **51.12 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Il est à noter qu'il est bien inférieur aux ratios nationaux pour les communes de même strate qui s'établit à **60.50%**.
- Le chapitre 65 concernant les autres charges de gestion courante **967 305.65 €** présente un taux de réalisation de **86.44 %**. La subvention CCAS n'a pas été versée en totalité compte tenu de son budget équilibré. Art 65748 Les subventions aux associations ont été attribuées selon les demandes présentées. L'opération Fisac Art 657351 n'a pas eu lieu cette année.
- Les charges financières constatent le remboursement des intérêts de la dette qui s'élèvent à **38 113.77€**, soit **84.32%** du prévisionnel, le solde correspondant à notre marge de manœuvre permettant le cas échéant d'anticiper en cours d'année une éventuelle revalorisation des taux d'intérêts
- Le chapitre 67 Charges exceptionnelles est conforme aux prévisions
- Enfin, le chapitre des atténuations de produits correspond essentiellement au versement de notre attribution de compensation à la CCPH.

LES RECETTES

⇒ Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **11 715 062.44 €** pour une prévision à hauteur **11 285 506 €**, soit un taux de réalisation de **103.81% (p 11)**

- Tous les chapitres de recettes ont été exécutés conformément à la prévision budgétaire, voir pour la majeure partie d'entre eux sont supérieurs au prévisionnel.
- Chapitre 013/ Atténuation de charges (Remboursement frais de personnel au titre de la maladie : **49 741.09€, 71.06% (p10)**)
- Chapitre 70/ produits des services : réalisé à hauteur de **659 027.37€, 128.44%** Art 70323, Crematorium et passage de lignes. Art 70846 et 70876 Participation CCPH Transports scolaires et urbanisme.

- Chapitre 73/ Impôts et taxes : **408 215.00 €**, **99.50%**. FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) et FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Suite suppression taxe professionnelle.
- Chapitre 731 / Fiscalité directe. Impôts locaux et taxe communales. Contributions directes + 122 997 € du a la revalorisation des bases. Taxe sur l'électricité, augmentation du cout de l'énergie.
- Chapitre 74/Dotations et participations : **5 872 996.30€**, **102.08 %**.
Art 74718 et 7473 contrats emplois aidés I, Art 7472 animation enfance et vie de quartier, art 748312 Dotation de compensation reforme taxe professionnelle.
- Chapitre 75 Revenus des immeubles : **310 231.67€**, **105.03 %**
- Chapitre 77/ Produits exceptionnels : **19 216.70** **192.16%**. Mandats annulés sur exercices antérieurs

Les recettes totales de fonctionnement se montent à 14 232 386.78 €, les dépenses totales à 9 545 665.04€ soit un solde propre à l'exercice de + 4 686 721.74€

BUDGET D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **4 442 053.16€ (Prévu 13 640 387€)**, dont 351 325.95 € (article 16) ont été affectés au remboursement de la dette en capital.
- Le taux de réalisation de nos dépenses d'investissement atteint donc **32.57 %** en 2022, contre 36.88 % en 2021.
Les restes à réaliser d'un montant de **900 057.23 €** concernent des projets qui ont été engagés sur l'exercice mais qui n'ont pas été réalisés avant la fin d'année. Sont intégrés dans cette enveloppe notamment les travaux du parvis et vidéo protection de la tour du château, Solde travaux toiture musée conformités électriques, cimetière, les équipements techniques.

LES RECETTES

- Les recettes réelles d'investissement se montent à **3 992 805.27 €** dont **2 664 597.77 €** (article 1068) proviennent de l'excédent 2021. Les restes à réaliser concernent l'emprunt contracté et les différentes subventions pour les projets en cours.

*Les recettes totales d'investissement se montent à **4 462 477.23 €** contre des dépenses totales de **4 627 877.01€**. Le résultat d'investissement s'élève donc à **- 165 399.78 €**. Cumulé à l'excédent des restes à réaliser, **+ 1 630 171.63**, l'excédent de financement s'élève à **+ 1 464 771.85 €**.
Le Résultat de clôture – soit l'excédent de fonctionnement (**+ 4 686 721.74 €**) + l'excédent de financement en investissement (**+ 1 464 771.85 €**) - s'élève donc à **+ 6 151 493.59 €** pour 2022*

Le Maire se retire. La doyenne – Mme Danièle BOURGON, Adjointe à l'Environnement - invite l'Assemblée à se prononcer.

Le vote recueille 7 abstentions de la Liste Héricourt en Commun

BUDGET BOIS

La section d'exploitation (fonctionnement) fait apparaître un excédent de **+ 60 568.56 €**.

En 2022, Le montant des ventes de bois ne s'élève qu'à 44 502.53 € mais reste raisonnable compte tenu de l'infection de la forêt par le scolyte depuis 2021.

En investissement la section enregistre un excédent de **17 470.50 €**. Les restes à réaliser d'un montant de **- 26 639.00€** correspondent au solde des travaux de la route forestière du mont Danin et du programme de travaux 2022. Le besoin de financement s'élève donc à **-9 168.50 €**.

Le Résultat de clôture – soit l'excédent de fonctionnement (**+ 60 568.56 €**) + le besoin de financement en investissement **-9 168.50 €**) - s'élève donc à **+ 51 400.06 €** pour 2022 (**34 677.47** en 2021)

Le Maire se retire. La doyenne – Mme Danièle BOURGON - invite l'Assemblée à se prononcer.

Le vote recueille l'unanimité.

BUDGET EAU

La section d'exploitation (fonctionnement) dégage un résultat excédentaire de + 1 140 791.34 € dont +1 104 829.46 € d'excédent antérieur reporté.

S'agissant des dépenses réelles, le poste le plus important est le compte 6226 honoraires. C'est le cabinet qui nous assisté dans le renouvellement des contrats de délégation. Cette dépense n'est pas appelée à se reproduire en 2023.

En recettes, compte 778, nous recevons une « prime » pour la bonne production des installations de Champey. Il y a deux années 2021 effectivement encaissée et 2022 en produit à recevoir.

La section d'investissement (page 32) présente également un excédent d'un montant de + 83 615.20 €, grâce à un excédent de +42 240.99 € de 2021. Les principaux dossiers ont été l'avenue de Saint-Valbert Tranche 2 et l'avenue du Mont Vaudois.

L'excédent de financement de la section s'élève à 215 912.20 €.

⇒ Le Résultat de clôture, soit l'excédent de fonctionnement (+1 140 791.34 €) + le l'excédent de financement en investissement (215 912.20 €) - s'élève donc à + **1 356 703.54 € pour 2022.**

Le Maire se retire. La doyenne – Mme Danièle BOURGON - invite l'Assemblée à se prononcer.

Le vote recueille 7 voix contre de la liste Héricourt en Commun.

BUDGET ASSAINISSEMENT

- La section d'exploitation (fonctionnement) dégage un résultat global excédentaire de +374 631.95 € dont +251 374.84 € d'excédent antérieur reporté.
- En recettes, l'état a décidé de solder en une fois l'aide aux emprunts structurés (compte 7681), ceci explique 70% de l'évolution de l'excédent.

La section d'investissement présente un excédent de 171 664.46 €. Celui-ci a pour origine essentielle le report de l'excédent 2021 (114 343.14 €).

Peu de dépenses d'investissements cette année essentiellement consacrée aux études. Les travaux (Lilas, Dolfus, Fg Belfort/Jouhaux) commenceront en 2023

Les restes à réaliser s'élèvent à – 43 305 €.

Au total, la section d'investissement présente un excédent de financement de 128 359.46€.

Le Résultat de clôture, soit l'excédent de fonctionnement (+ 374 631.95€) et l'excédent de financement en investissement (+ 128 359.46€) - s'élève donc à + **502 991.41€** pour 2022.

Le Maire se retire. La doyenne – Mme Danièle BOURGON - invite l'Assemblée à se prononcer

Le vote recueille 7 voix contre de la liste Héricourt en Commun.

* * * * *

Rapport n°4 : Affectation des résultats du Compte Administratif 2022

Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

L'instruction comptable M 57 (et M4) prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Il est donc proposé à l'assemblée de valider les affectations suivantes :

Budget principal	
Fonctionnement/ Excédent- Déficit	+ 4 686 721.74
Investissement/ Excédent- Déficit	- 165 399.78
Solde des restes à réaliser	+1 630 171.63
Excédent de financement	+ 1 464 771.85
Résultat de clôture	+ 6 151 493.59

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement a la section d'investissement pour un montant de 165 399.78, le solde soit + 4 521 321.96 à la section de fonctionnement.

Budget bois	
Fonctionnement/ Excédent- Déficit	+ 60 568.56
Investissement/ Excédent- Déficit	+ 17 470.50
Solde des reports	- 26 639.00
Besoin de financement	- 9 168.50
Résultat de clôture	+ 51 400.06

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement a la section d'investissement pour un montant pour un montant de 9 168.50, le solde soit + 51 400.06 € à la section de fonctionnement.

Budget Eau	
Fonctionnement/ Excédent- Déficit	+ 1 140 791.34
Investissement/ Excédent- Déficit	+ 83 615.20
Solde des reports	+ 132 297.00
Excédent de financement	+ 215 912.20
Résultat de clôture	+1 356 703.54

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit + 1 140 791.34 €, à la section de fonctionnement.

Budget Assainissement	
Fonctionnement/ Excédent- Déficit	+ 374 631.95
Investissement/ Excédent- Déficit	+ 171 664.46
Solde des reports	-43 305.00
Excédent de financement	+ 128 359.46
Résultat de clôture	+ 502 991.41

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit + 374 631.95 €, à la section de fonctionnement.

Le Maire : l'excédent de clôture global est de 8 millions d'euros. Il y a de quoi faire.

Le vote recueille 7 abstentions de la liste Héricourt en Commun.

* * * * *

Rapport n°3 : Bilan des cessions et des acquisitions 2022

Présentation : Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Dans le cadre de la loi du 8 février 1995, prise en application des dispositions relatives à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique, il est fait obligation aux Maires de produire chaque année, à l'appui du Compte Administratif, **un état récapitulatif des cessions, acquisitions et échanges fonciers réalisés au cours de l'année précédente.**

Les Elus ont été invités à prendre connaissance de l'état qui leur a été transmis au-préalable. Cet état sera inscrit au recueil des actes administratifs de notre collectivité.

Le rapport ne donne pas lieu à un vote de l'Assemblée.

* * * * *

Rapport n°6 : Débat sur les orientations budgétaires 2023

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du Budget Primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales. Il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote au Conseil Municipal.

Le Maire invite l'Assemblée à se rendre directement à la page 18 du document traitant de fiscalité directe locale. La revalorisation des bases par l'Etat est de 7 points, ce qui induira des conséquences. Les taux moyens qui ont été votés en 2022 pour le foncier bâti, soit 50,10 pour Héricourt, 41,29 pour Tavey et 58,54 pour Héricourt et 48,40 pour Tavey en ce qui concerne le foncier non bâti, s'harmonisent progressivement d'années en années. Nos recettes fiscales ont connu une progression de 174 873€ par rapport à 2021, sachant que nos taux ont baissé en 2015 et 2017 pour tenir compte de l'augmentation des taux pratiqués par la CCPH.

La part des contributions directes représente 32.59% des recettes réelles de fonctionnement.

L'imposition locale directe s'élève à 4 193 218€ en 2022 (+4,35% par rapport à 2021). Toutefois l'Etat prélève 1 103 501€ sur ces impôts communaux, prélèvement que je juge anticonstitutionnel. Le Conseil Constitutionnel aurait pu en être saisi si les parlementaires étaient plus avisés.

La taxe d'habitation est pratiquement totalement supprimée, il reste un montant de 49 225€ en 2022 soit une diminution de 209€ par rapport à 2021. En 2023 on peut penser qu'elle sera encore en diminution, ceci d'autant qu'elle n'est plus appliquée que sur les résidences secondaires.

La taxe sur le foncier bâti s'est élevée à 3 714 346€ en 2022 – prélèvement de l'Etat 1 103 501€, celle sur le foncier non bâti est de 54 426€ et les allocations compensatrices représentent 375 221€.

L'évolution des dotations de l'Etat est favorable, contrairement à beaucoup d'autres collectivités. Elles progressent pour atteindre 4 281 907€. La Dotation de Solidarité Rurale a disparu car elle était valable seulement 3 ans.

La dette du budget principal repose aujourd'hui sur 8 emprunts représentant un endettement de 1 915 869 €. C'est faible par rapport aux autres communes de la même strate de population (endettement par habitant de 176€ contre 816€ en moyenne pour les autres communes). Nous garantissons encore des emprunts, dans la majeure partie des cas c'est pour du logement social et des associations de type CMPR dont nous avons toujours garanti les emprunts.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 111 992,20€, les subventions aux associations représentent 551 855.31€ contre 540 805.55€ en 2021, soit + 2%.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 11 715 062,44€.

Le montant total des investissements réalisés en 2022 (4 627 877.01 €) est légèrement supérieur à 2021 (4 150 361.05 €) mais il reste dans la moyenne habituelle des investissements de la collectivité. La part consacrée aux opérations d'équipement à proprement dit est de 4 126 726.33 € contre 3 591 202.77 € réalisé en 2021, soit + 535 523 €. Le total des opérations d'équipement s'élève à 4 126 726,33€.

Le résultat de clôture s'élève à 6 151 4993,59€ mais il faut noter qu'il y a 1 million d'euros d'emprunt qui est inclus.

Les effectifs de la Collectivité sont stables : 97 ETP en 2017 pour 100 en 2022. Vis-à-vis de l'évolution du ratio des frais de personnel par rapport aux frais de fonctionnement, on est passé de 52,34% en 2017 à 51,16% en 2022.

Le taux d'absentéisme, tout type de maladie confondu, est de 7.49% (7.95% en 2021). La moyenne nationale étant de 9.6% pour 2021 (2022 non renseigné). La maladie ordinaire représente 79.31% des absences (moyenne nationale 54% en 2021 – 2022 non renseigné).

A ce jour, il n'est pas prévu de créations de postes sur emploi permanent pour l'année 2023.

En ce qui concerne les orientations budgétaires proprement dites pour 2023 :

- Un emprunt de 500 000€ déjà évoqué.
- Le gel des taux d'imposition depuis 14 ans.
- La Ville d'Héricourt conforte son positionnement dans les communes de plus de 10 000 habitants et reste la deuxième plus grande ville de Haute-Saône avec Le recensement de la population en vigueur au 1^{er} Janvier 2023 qui fait état de 10 862 habitants à Héricourt (population stable depuis plusieurs années).
- Un programme d'investissements ambitieux qui s'inscrit dans les dispositifs nationaux tels que le Plan de Relance, le CRTE, le programme Petite Ville de Demain, le Fonds Vert...

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) est orienté autour de quelques thématiques principales qui sont résumées dans le tableau ci-dessous et le descriptif qui suit :

Projet	Montant (HT)	Financements prévus				Reste à charge Ville
		FC CCPH	Départ.	Région	Etat, Feder	
2023	6 003 000 €	4 841 150 €				1 161 850 €
Réhabilitation Fort du Mont-Vaudois (14 ^{ème} tranche sur 3 ans)	93 000 €		13 950 €	18 600 €	DETR : 18 600 €	41 850 €
Parvis du Château – 2 ^{ème} tranche (Minal)	800 000 €			Contrat Métro : 240 000 €	DETR : 240 000 € FEDER : 160 000 €	160 000 €
Liaison cyclable Montbéliard (1 ^{ère} tranche)	150 000 €			TEA : 45 000 €	FEDER : 45 000 € DETR : 30 000 €	30 000 €
Requalification Fb Belfort / Av Jouhaux (1 ^{ère} tranche)	1 200 000 €			C2R : 400 000 €	FEDER : 400 000 € DETR : 200 000 €	200 000 €
Etang communal	260 000 €				DETR : 130 000 €	130 000 €
Réaménagement du CROUS	1 200 000 €			Contrat Métro : 600 000 €	DETR : 360 000 €	240 000 €
Aménagements cyclables intra muros	800 000 €		160 000 €	TEA : 160 000 €	DETR : 320 000 €	160 000 €
Aménagement de la gare routière et site Packmat	1 500 000 €			Contrat Métro : 600 000 €	FEDER : 600 000 €	200 000 €

				300 000 €	DETR : 300 000 €	
2024	3 000 000 €	2 400 000 €				600 000 €
Parc écologique de la Lizaine	200 000 €			TEA : 60 000 €	Fond Vert : 40 000 € FEDER : 60 000 €	40 000 €
Restructuration de la place du marché	1 200 000 €			TEA : 240 000 €	FEDER : 480 000 € DETR : 240 000 €	240 000 €
Requalification Fb Belfort / Av Jouhaux (2 ^{ème} tranche)	1 000 000 €			TEA : 200 000 €	FEDER : 400 000 € DETR : 200 000 €	200 000 €
Maison des circuits courts	600 000 €			Contrat Métro : 120 000 €	FEDER : 240 000 € DETR : 120 000 €	120 000 €
2025	5 000 000 €	5 000 000 €				0 €
Chaufferie bois quartier Chenevières	5 000 000 €	5 000 000 €				
2023 / 2025	3 000 000 €					3 000 000 €
Entretien annuel de la voirie (par année)	1 000 000 €					1 000 000 €

TOTAL 2023 / 2025	Montant travaux HT	Financements prévus		Reste à charge Ville
	17 003 000 €	12 241 150 €		4 761 850 €
	dont DETR : 2 198 600 € dont FEDER : 2 385 000 € dont Région : 2 383 600 € dont Département : 173 950 € et financement chaufferie bois : 5 000 000 €			

► Pour ce qui est des projets structurants :

Le remodelage et la requalification esthétique et urbaine de la place du marché, des espaces du DIA et des espaces de l'ex-usine PACKMAT transférée courant mars aux GUINNOTTES 2. A l'issue du concours d'urbanisme, le programme sur cet espace a été confirmé comme suit :

- Requalification de la place du marché (2024)
- Implantation du siège de la CCPH et d'un grand Service Public Industriel et Commercial (40 emplois) sur les espaces du DIA (2023)
- Implantation d'une gare routière sur l'espace libéré par l'ex-usine PACKMAT (2023)
- Création à cet endroit de la portion de la dorsale cyclable du centre-ville.

En 2023, lancement de la requalification complète de l'entrée de ville depuis le centre LECLERC jusqu'à la salle WISSANG. Ce projet permettra de valoriser les commerces d'entrée de ville et s'inscrit dans le prolongement du chantier sur le Faubourg de Belfort déjà réalisé. La première tranche de travaux est estimée à 1 million d'Euros (jusqu'au carrefour avec la rue Blum).

Enfin, les travaux sur le cœur historique (tranche 1) se termineront avec la requalification de la rue des Arts.

► En matière de développement culturel :

Au cœur du projet intercommunal et communal, le dynamisme de l'école de musique, de la médiathèque nous conduit à compléter l'offre culturelle par l'adjonction de 3 équipements culturels majeurs à vocation métropolitaine et régionale :

- Le premier d'entre eux : le cinéma multiplexe (5 salles) porté par un promoteur privé avec la mise en place d'un projet culturel local pour le cinéma scolaire (recrutement d'un animateur pour l'éducation à l'image)
- Un centre de formation des arts du cirque à vocation régionale construit par la CCPH avec un conventionnement avec l'Odyssee du Cirque et la Région Franche-Comté.
- Le troisième lieu des musiques actuelles de l'aire urbaine construit par la CCPH pour compléter les deux autres scènes (MOLOCO à AUDINCOURT, LA POUDRIERE à BELFORT) : le CATERING CAFE constituera le 3^{ème} pôle des musiques actuelles métropolitaines.

Ce ne sont pas des équipements qui rayonnent uniquement sur Héricourt. Certains ont un rayonnement régional pour le Centre de Formation des Arts du cirque, la salle des musiques actuelles sur l'aire urbaine ainsi que le multiplex qui aura une vocation métropolitaine puisqu'il complètera l'offre de Belfort et d'Audincourt.

► La poursuite des aménagements de la rive sud de la plaine de la Lizaine

Après avoir acquis en 2008 l'espace écologique du Clos du Breuil (30 ares), en 2000 la friche humide du Moulin à BUSSUREL (2 hectares), en 2018 la plaine humide de la Lizaine (8 hectares à côté du parc urbain), nous avons poursuivi les acquisitions foncières en 2021 et 2022 afin de conforter ce projet.

Dès 2023, la ville constituera la mosaïque écologique et paysagère de près de 26 hectares qui borde la liaison cyclable parc urbain prolongé dès 2023 par un deuxième tronçon d'un kilomètre, direction du SUPER U et par la suite de BUSSUREL – MONTBELIARD.

► La poursuite du Schéma Directeur Cyclable

Le schéma directeur des pistes cyclables a été adopté en 2022 et a été initié avec plusieurs réalisations récentes :

- La rue de Saint-Valbert a été équipée d'une piste cyclable en site propre dans un aménagement entièrement sécurisé
- La rue Elion a été piétonnisée et permet la desserte en vélo de l'école Grandjean
- La passerelle au dessus de la Lizaine a été posée fin 2022 pour assurer la jonction entre le quartier des Cités Dolfuss et le centre-ville (48 mètres de long)

En 2023, les projets se poursuivront avec : la création d'une piste en site propre aux abords du collège (rue Pierre et Marie Curie), la poursuite de la dorsale à l'arrière du lycée vers la gare SNCF, la jonction vers Bussurel et Montbéliard et l'aménagement du secteur Packmatt.

A noter qu'il y aura 16 millions d'euros d'investissements privés nouveaux en 2023/2024 sur la ville d'Héricourt avec notamment :

- le développement de la Mutualité de la Haute-Saône (sur l'ex Super U) 4 500 000€
- la création du centre technique de Saulnot.....3 000 000€
- le développement de DIDIER DISTRIBUTION.....1 800 000€
- l'extension du LIDL (plutôt 2024).....4 000 000€
- le développement d'un service public industriel et commercial.....3 500 000€

Sans compter la SEGPA au Collège, soit 1,5 million d'euros supplémentaire.

En matière d'habitat, la dynamique se poursuit et la population se stabilise aux alentours de 11 000 habitants. Plus de 25 millions d'euros d'investissement prévus dans l'habitat en 2023/2024. Nous faisons la course en tête au niveau du département avec :

- les opérations des lotissements de St Valbert
- la Craie II grâce à l'opération « pavillons seniors »

- 8 logements rue Jean Jaurès
- 12 logements IDEHA sur la friche du Catering Café

Ainsi que d'autres opérations en cours de gestation qui devraient voir le jour sur des terrains privés.

Enfin, l'étude opérationnelle OPAH sur le centre ville d'Héricourt a été lancée. Elle apportera un soutien financier pour la rénovation de logements locatifs privés notamment en matière de rénovation thermique, ceci pour lutter contre la vacance de certains îlots urbains.

Pour compléter cette opération, une aide à la rénovation des façades ou des aides au loyer en direction des commerçants pourrait être poursuivie. Mais c'est une compétence de la Région et de la CCPH. On verra si la Ville complètera le dispositif. Il y a des demandes, des commerces s'implantent.

Quentin HAFEKOST – Conseiller Municipal liste Héricourt en Commun : M. le Maire, mes cher(es) Collègues, nous l'avons déjà dit la semaine dernière à la CCPH, nous le réaffirmons aujourd'hui à l'occasion de ce DOB : nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la situation politique internationale avec la guerre en Ukraine, une inflation à plus de 7% et qui s'accélère, la flambée des coûts de l'énergie, le mépris de classe par le pouvoir envers les travailleuses et les travailleurs notamment des femmes et des carrières longues avec cette réforme injuste sur les retraites. D'ailleurs à ce titre, nous vous invitons toutes et tous aux mobilisations de demain.

Nous ne pouvons pas faire comme si nous ne savions pas qu'elles sont les conséquences auprès des familles, des jeunes, des commerçants, des artisans ainsi que pour nos collectivités. Plus de 30% de nouveaux bénéficiaires auprès des banques alimentaires en 2022 : ce sont des familles, de nombreux jeunes, des travailleurs ne pouvant plus payer leur facture d'énergie, ou simplement se nourrir en raison de l'inflation. C'est une véritable catastrophe sociale et humaine, et Héricourt n'est pas épargnée comme l'ensemble du territoire national.

Pour les commerces d'Héricourt, Gilles LAZAR l'a déjà évoqué avec force, la situation financière est pour certains catastrophique. Nous ne devons pas faire la politique de l'autruche. Leurs factures d'énergie dépassent l'entendement et notre Collectivité, aux côtés de la CCPH et de la Région, doit agir sans tarder.

En ce qui concerne notre Collectivité, à combien avez-vous estimé le surplus des factures d'énergie pour nos équipements et nos écoles ? Qu'est-ce que cela représente dans notre budget ? Avez-vous quantifié ?

Autre sujet d'inquiétudes pour notre avenir, le changement climatique et l'empreinte carbone de la Ville d'Héricourt. Je rappelle que plus on émet de CO2, plus on participe au réchauffement climatique. L'artificialisation des sols participe à la diminution des lieux de captation du carbone et favorise ainsi la génération de puits de chaleur dans notre commune. Mettre des fleurs c'est bien pour la biodiversité, ajouter des arbres en milieu urbain c'est beaucoup mieux. En 2023 et en 2024 vous allez continuer à augmenter notre empreinte carbone, à bétonner plusieurs hectares de champs favorisant une imperméabilisation des sols et de nombreux puits de chaleur qui vont être durement ressentis durant les étés à venir.

L'aménagement de la rive sud de la plaine de la Lizaine est une bonne chose. Mais cela ne compensera pas les dizaines d'hectares artificialisés puisqu'à ce jour la plaine de la Lizaine remplit déjà ce rôle. Ce que nous proposons, car nous avons des propositions, afin d'économiser des terres agricoles, afin de diminuer l'émission de gaz à effet de serre, nous proposons l'implantation du cinéma au cœur de ville, sur l'emprise de l'ex entreprise Packmat. Il y a de la place à la fois pour la gare routière et pour un cinéma. Nous regrettons sincèrement que vous n'y prévoyez pas l'installation des nouveaux équipements culturels, et qu'ils soient prévus exclusivement à l'extérieur de la ville d'Héricourt. C'est flagrant dans votre programme : 3 propositions, les 3 sont à l'extérieur. C'est une véritable aberration, car vous allez amplifier les difficultés de l'activité commerciale et de la vie au centre ville. C'est du contre-emploi.

Dans les travaux, nous proposons l'amplification de l'isolation thermique de nos bâtiments, logements, écoles...c'est à la fois utile pour diminuer nos factures d'énergie, le confort des usagers et des agents, et utile pour diminuer notre empreinte carbone.

Vis-à-vis des travaux de requalification de l'entrée de ville Faubourg de Belfort, ne refaites pas l'erreur que vous avez déjà faite à de nombreuses reprises, à savoir ne pas planter d'arbres le long de cet axe, ceci afin d'anticiper les étés de plus en plus rudes. Commençons à revégétaliser nos parkings et nos cours d'écoles comme de nombreuses communes ont déjà commencé à le faire. Sur ces points là, Héricourt est à l'arrière-garde du développement durable.

Sur la gestion de l'eau, et devant une situation de sécheresse jamais connue, un plan d'économies d'usages de l'eau doit être mis en place dès aujourd'hui sans attendre les injonctions préfectorales. Un plan pluriannuel de changement de canalisations doit être activé pour diminuer encore les fuites. A ce titre, nous partageons l'idée de rechercher de nouvelles ressources en eau, car si nous bénéficions d'apports d'eau venant de PMA, rien

n'indique que cette ressource ne se tarira pas. De manière générale, la raréfaction de l'eau nous obligera au niveau national à activer la solidarité nationale. Il y aura dans notre pays des territoires qui vont extrêmement souffrir, et nous pensons notamment à nos agriculteurs. Cette situation nécessite, là aussi, la création d'un grand service public de l'eau libéré des intérêts du capital.

Autre thème qui n'est pas abordé, c'est la situation de la sûreté dans notre Commune. Si on vous écoute, c'est « circulez il n'y a rien à voir ». Bien au contraire, les problèmes de violences urbaines, les incivilités, voitures, poubelles qui brûlent, pneus crevés, trafic de drogue, vols dans les maisons particulières, violences intrafamiliales etc. Quand vous êtes interrogé, votre réponse est toujours la même : « il ne se passe rien à Héricourt ». Ne soyez pas sourd aux appels des victimes M. le Maire, et prenez les mesures qui s'imposent.

Je terminerai mon propos en insistant sur deux points : concernant le sport, nous vous appelons à changer d'attitude vis-à-vis du club de foot SGH, qui s'est retiré de l'OMS et ne produit pas les justificatifs de ses dépenses, et qui hélas et c'est encore plus grave, ne se réunit pas en assemblée générale. Verser une subvention dans ces conditions est à la limite de la légalité.

Enfin, sur la politique sociale, j'ai déjà évoqué la situation sociale en début de propos, il est urgent de réévaluer les moyens du CCAS et vous devez également écouter les associations qui travaillent en lien avec les banques alimentaires et qui vous demandent une aide financière supplémentaire. Leurs subventions stagnent depuis plus d'une décennie. Nous vous demandons aussi de travailler avec elles pour qu'ils puissent œuvrer dans des locaux plus grands et plus sains. Il s'agirait en fait, pour celles et ceux qui sont au plus près des personnes en grandes difficultés, d'être reconnus pour ce qu'ils font et permettre aux bénéficiaires d'être accueillis de manière beaucoup plus digne. Merci M. le Maire.

Le Maire : globalement vous persistez dans vos erreurs. Evidemment, Héricourt a besoin d'équipements métropolitains qui ne sont pas l'apanage des seules grandes villes, car ce serait concentrer les problèmes d'îlots de chaleur là où il y a déjà beaucoup d'équipements. Il vaut mieux les répartir pour ne pas concentrer les îlots de chaleur dans les grandes métropoles, et les mettre un peu à la campagne. Ne serait-ce que pour cette raison environnementale, il vaut mieux que ces équipements métropolitains soient disséminés dans toutes les villes. D'ailleurs je rappelle que le Gouvernement Cresson, cela ne date pas d'hier, avait déjà décentralisé beaucoup d'établissements publics de la région parisienne pour des raisons de concentration, pour les mettre dans des villes de province. Belfort en avait bénéficié je crois. L'ENA à Strasbourg, l'Ecole des Télécommunications en sont des exemples. Tous ces mouvements sont positifs. Quand les petites villes peuvent tirer leur épingle du jeu en attirant des équipements métropolitains, ce sont des surcharges de chaleur qui sont évitées aux grandes métropoles ou aux villes plus importantes.

Je vous fais une réponse écologique. Si on veut implanter un cinéma de 5 à 7 salles au centre ville d'Héricourt, il faut également créer 250 places de parking. Donc cela mangerait tous nos stationnements de centre ville. Parce que l'équipement cinéma a une vocation métropolitaine et pas locale. Ce ne sera pas la salle de quartier de Plancher-Bas ou de Plancher-les-Mines, je crois qu'il y a encore un cinéma qui rassemble jusqu'à 2 000 spectateurs par an. Notre futur cinéma a vocation à accueillir 300 000 spectateurs/an. Tous les documents sont disponibles à la Communauté de Communes, venez me voir là-bas je vous donnerai toutes les explications. C'est un beau dossier qui porte haut les couleurs d'Héricourt, et je suis heureux que le gestionnaire ait choisi notre ville pour s'y implanter. L'équipement n'aurait pas eu lieu d'être à Belfort ou Montbéliard puisqu'il y en a déjà un dans ces deux villes. Par contre, l'Est du département, une partie des belfortains et une partie des montbéliardais qui sont éloignés d'Audincourt, seront concernés par l'équipement héricourtois.

Quant au Centre Régional des Arts du Cirque, nous avons visité avec quelques Elus le Centre Régional des Arts du Cirque de Lomme. Il y a 8 équipements de ce type en France. Notre projet a trois ans, les travaux vont démarrer. C'est une bonne chose. C'est un centre à vocation régionale, nous ne pouvons pas mettre en centre ville un équipement à vocation régionale : il faut qu'on puisse le rejoindre facilement depuis les axes routiers venant de Besançon, Lyon, Marseille, pour se former à Héricourt. Quant à la salle des musiques actuelles, pareil, c'est l'équipement qui était recroquevillé dans le rue des Prés et jouira d'une belle vitrine dans cette aire des Guinnottes. Nous avons toujours soutenu les musiques actuelles, même si j'ai pris la décision pour des raisons de sécurité de fermer la salle, un dispositif a été mis en place pour accueillir cet équipement ailleurs.

En ce qui concerne les subventions aux SGH Foot, je ne vous propose pas de la supprimer, ce club a toute son importance, il a conclu un accord avec la Haute Lizaine et il a plus de 200 adhérents. Si vous voulez supprimer les subventions à plus de 200 adhérents, moi je ne le ferai pas. Ce serait une discrimination mal venue à l'égard du quartier des Chenevières dont sont issus beaucoup d'adhérents. Votre proposition est discriminatoire et c'est malheureux qu'elle vienne du Parti Communiste. Franchement je suis très déçu sur ce point.

Gilles LAZAR : nous voulons le respect des règles. Ils doivent réintégrer l'OMS.

Le Maire : M. LAZAR il faut aller au fond des choses. Ils ont été exclus du Club Affaires que j'ai lancé. C'est une initiative municipale que certains se sont appropriée. Le but était de financer le football, mais tout le football. Cela n'a pas persisté dans cette perspective, ce que je regrette. L'OMS continuera à assumer ses responsabilités à vis de tous les clubs. Je ne voudrais pas diliger une politique discriminatoire, voire raciste pour employer un terme que je n'aime pas. Je continuerai à soutenir ce club, peut-être que vos propos ont dépassé votre pensée et vous pouvez toujours revenir sur vos propos durant cette séance.

Après, les vicissitudes du COVID ont généré chez certains des assemblées générales moins fréquentes. Nous n'allons pas leur en tenir rigueur. L'essentiel est que nous ayons la liste des adhérents, que ce club fonctionne en bonne entente avec celui de la Haute Lizaïne, j'y travaille, j'ai rétabli la paix civile entre les uns et les autres, et je ne veux pas rallumer la guerre du football. Le Club Affaires joue tout son rôle, même s'il a un peu dévié par rapport à la volonté d'origine que j'avais exprimée.

Enfin, en ce qui concerne l'artificialisation des sols, je ne partage pas du tout la loi votée, je ne sais pas dans quelles conditions, je la conteste formellement. Je trouve que la Région met un peu trop de zèle à l'appliquer, toutes les Régions ne l'appliquent pas de la même façon. Pourquoi ? Les constats sont simples : notre territoire industriel perd beaucoup d'emplois. C'est une hémorragie de l'emploi. Un ouvrage est d'ailleurs paru récemment sur Peugeot, qui retrace ce déclin industriel et l'absence totale de réponse de nos territoires par rapport à ces défis industriels.

Aujourd'hui nous avons une volonté au sein du Pôle Métropolitain, de corriger ce déclin. Nous l'avons exprimé au Vice-Président HOULLE. Nous demandons 200 ha de zones d'activités supplémentaires, car l'emploi est très lourdement menacé et le vote extrême est induit par le grand déclassement des ouvriers de l'industrie automobile. Je me souviens qu'à une époque, lorsqu'une personne entrait à Peugeot, son salaire doublait par rapport à son ancien emploi. Chez ALSTOM c'était pareil. Il y avait une fierté de travailler dans ces entreprises. Aujourd'hui, où est cette fierté ? Elle s'est réfugiée dans les votes extrêmes, car il y a un sentiment de déclassement lié au déclassement industriel. Les ouvriers avaient la volonté de construire des automobiles. Il en est sorti plus de 30 millions des chaînes de Sochaux. Aujourd'hui où en sommes-nous ? Le renouveau du nucléaire, le véhicule électrique, le développement de l'hydrogène, sont des atouts pour notre territoire. Il ne faudrait pas que la Région nous empêche de développer nos zones d'activités pour accueillir de nouvelles industries. Elles auront besoin d'espace, elles auront besoin de zones d'activités pour se déployer. Je rappelle que le Pays d'Héricourt a refusé tout récemment 3 projets industriels étrangers dont celui d'un groupe suédois qui avait prévu l'implantation de 100 emplois sur 3 ha, hectares qui n'ont pas pu être mis à disposition sur l'aire urbaine. Ni à Belfort, ni à Montbéliard, ni à Héricourt. Ils se sont désormais implantés en Alsace, région qui accueille de nombreux industriels étrangers japonais, chinois... Vous avez totalement tort sur cet aspect des choses.

Moi je travaille au renouveau industriel de nos territoires et à la fierté du monde ouvrier, qui sera rétablie si notre industrie est vivante. Sinon, nous alimentons le vote extrême des gens qui n'ont plus d'identité professionnelle, salariale ou autre. La fierté industrielle de notre territoire a été perdue, il faut la retrouver et rapidement. J'y travaille avec acharnement en tant que Président du Pôle Métropolitain, avec l'accord du Maire de Belfort, du Président de l'Agglo de Montbéliard, et nous espérons pouvoir tirer 200 ha de la réserve régionale. Car il y a une réserve régionale, mais elle est assez obscure. J'espère que nous pourrons artificialiser ces sols et accueillir les industries dont notre territoire a besoin. Je pense à l'hydrogène, je pense à la filière nucléaire et je pense à la filière automobile dont les sous-traitants doivent muter et le Pôle Métropolitain va y travailler d'arrache-pied pour accompagner cette mutation, la Région le fait à petite échelle, nous allons travailler sur les causes et les attendus.

Pour ce qui concerne l'eau, le problème est récurrent depuis une vingtaine d'années sur le territoire et c'est plus particulièrement Belfort qui connaît des problèmes d'approvisionnement, puisque Véolia Montbéliard l'alimente pour 1 million de m³. La ressource globale de l'aire urbaine est quand même en tension. Celle d'Héricourt l'a été par la coupure d'eau prononcée par le Syndicat public de Champagny. Ce sont les maires des communes voisines qui ont coupé l'eau à Héricourt. Nous sommes désormais raccordés à PMA. Parallèlement, le Pôle Métropolitain a confié une étude à Artélia qui est un cabinet privé qui va travailler sur ces questions. Belfort y travaille aussi de son côté ainsi que Montbéliard pour trouver des ressources. Belfort envisage une connexion avec l'Alsace voire avec le bassin de Champagny, mais ce projet est un peu contesté en Haute-Saône.

C'est la guerre de l'eau, il ne suffit pas d'habiter au Sahel pour vivre une querelle sur l'eau ni dans la plaine du Pô en Italie. La guerre de l'eau est devant nous, pour des raisons de sécheresse depuis quatre années, sécheresse qui devrait persister cette année. Les Préfets ont pris plus la mesure des éventuelles conséquences, avec beaucoup plus de réactivité que les années précédentes, puisque l'hiver a été sec, l'automne un peu pluvieux mais pas assez et que si cela continue nous allons manquer d'eau et avoir de réelles coupures cet été. Soyez économes de l'eau, je le dis depuis très longtemps et je me l'applique à moi-même. J'avais même envisagé une tarification différenciée de l'eau pour pénaliser les consommateurs que j'appelle « indéliçats », ceux qui ne se préoccupent pas du prix de l'eau. Je rencontre parfois des personnes âgées, aux revenus modestes, qui comptent au m³ l'eau. Quand Habitat 70 se trompe de 2 m³, elles viennent me voir. 2 mètres cubes, c'est entre 3 et 4 euros de trop qu'elles ne peuvent pas payer.

C'est ça le quotidien, auquel j'ajoute la précarité énergétique, qui est un autre sujet sur lequel nous allons travailler, parce que j'ai eu une alerte d'Enedis qui pointe la précarité énergétique notamment sur notre département où des compteurs ont été coupés, des consommations réduites. Songez que parfois les agents refusent de couper l'électricité lorsqu'il s'agit d'une femme seule avec des enfants, et il faut leur en donner acte. Il y a un réel problème de société, Enedis travaille sur ces questions, d'ailleurs je vais avoir la carte pour le territoire du Pays d'Héricourt ainsi que sur l'aire urbaine. C'est un problème qui ne remonte pas forcément aux Elus, les gens ne se vantent pas d'être en situation de précarité énergétique. Songez qu'il y a juste une lumière et un frigo, c'est ça le minimum qui est laissé en cas de consommation réduite. Je vais m'enquérir du pourcentage de foyers concernés et nous allons essayer d'agir.

Quant aux commerçants, je sais que la Région a développé, et je l'en félicite, 3 millions d'euros. Cela fait environ 1€ par habitant. Mais nous sommes bien au-delà dans les aides aux commerçants versées par la Communauté de Communes. Je cible à plus de 100 000€ les aides que nous apportons aux commerçants. Nous sommes 5X meilleurs que la Région. Vis-à-vis des boulangers, je suis attristé, parce que ce sont eux les premiers impactés par la crise de l'énergie. Il faut savoir que les mêmes personnes qui ont voté les aides notamment aux boulangers, autorisent l'implantation des boutiques Marie Blachère dans leur localité, ce qui prive les petits boulangers de recettes importantes. Les boulangers héricourtois m'ont remercié de ne pas avoir accepté ce type de commerce sur ma Commune, parce que c'était 10, 15, 30 voire 50 % de chiffre d'affaires en moins pour eux. En renonçant à certains projets, on apporte une aide, ce qui n'a pas été le cas ailleurs, notamment dans le pays de Montbéliard, c'est navrant et je combats absolument ces implantations parce qu'il faut soutenir le véritable artisanat. L'artisanat boulanger, charcutier, boucher est vital à notre pays. C'est un artisanat de qualité qu'il faut respecter, et ne pas faire n'importe quoi. Je crois que nous sommes la seule commune à avoir refusé, toutes les autres demandes d'implantation de Marie Blachère dans notre secteur en Franche-Comté ont été actées.

Gilles LAZAR : je relève une certaine agressivité dans vos propos vis-à-vis de la Région Bourgogne Franche-Comté, alors que la Ville d'Héricourt et la CCPH sont plutôt bien servies par la Région. Elle applique la loi qui est le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Quand j'entends vos propos, et je le dis sous le contrôle de Sylvie NARDIN – ma collègue Conseillère Régionale également, j'ai l'impression d'entendre les Elus régionaux de Droite et d'Extrême Droite, qui tiennent exactement les mêmes propos sur le fait que la Région applique la loi.

Concernant le cinéma, il y a un contre-exemple qui devrait vous frapper, c'est le Mégarama qui est implanté à côté de la Place du Marché à Besançon, un multiplexe en centre ville c'est donc possible.

Enfin, concernant le club de foot qui a été évoqué, je tiens à préciser que nous soutenons tous les sportifs d'Héricourt, mais nous pensons que chacun doit respecter la règle pour une égalité de traitement et que quand on est financeur, et vous l'avez fait d'ailleurs pour In Ouïe Cours, on doit pouvoir demander une assemblée générale. En tant qu'Adjoint au Sport je participais régulièrement aux assemblées générales des SGH Foot et de toutes les AG des clubs sportifs. Il faut je pense revenir là-dessus.

Quant au vote extrême que vous évoquez, Héricourt est la championne. Je crois que c'est la seule ville de Haute-Saône qui a placé l'extrême droite en tête au deuxième tour. Ce n'était pas le cas pour les autres villes du département, que se soit Lure, Luxeuil ou Vesoul. Je pense que vous avez aussi une certaine responsabilité dans ce domaine.

Le Maire : je n'ai aucune responsabilité à ce titre. Ceux qui ont une responsabilité sont les « décroissants », ceux qui veulent stopper le renouveau industriel du pays, ceux qui veulent nier la classe ouvrière. Ce vote recouvre la géographie Peugeot. Cela corrobore mon propos. Le vote extrême correspond tout à fait la carte d'emploi de ce bassin industriel qui part du pays de Montbéliard jusqu'à Lure, un peu moins sur Lure/Saint Loup.

Cela correspond exactement au déclin industriel de ce territoire qui doit retrouver des couleurs, il faut agir en ce sens et ne pas se lamenter.

Dans les grandes métropoles l'emploi est développé, chez nous parfois il faut faire 10, 20, 30 voire 50 km pour rejoindre nos emplois. Tout ce qu'on rapproche dans notre secteur, c'est du développement durable puisque moins d'essence etc.

Quant aux Elus régionaux, évidemment il y a un dialogue compétitif. Les concertations sont engagées, moi je défends mon point de vue vis-à-vis de ce déclin industriel et je crois qu'il sera entendu et j'en donnerai acte. Parfois il faut savoir élever la voix pour être entendu. Je l'ai fait et je continuerai tant qu'il n'y aura pas des résultats positifs. Mais je le répète, le dialogue est engagé, le dialogue se poursuit. Pour ce qui concerne l'habitat, je ne suis pas totalement fermé à la discussion, par contre vis-à-vis de l'industrie, je serai intraitable. Il faut des zones d'activités, il nous faut du renouveau industriel, il faut employer nos savoir-faire. Car ces régions ont un savoir-faire notamment dans le domaine nucléaire. Il y a encore une intelligence ouvrière sur ces compétences là, et il est urgent de se ressaisir et de re-développer ce qui a été abandonné. J'observe que suite au rachat de Général Electric par EDF après bien des atermoiements, on est enfin revenus à la raison, certaines productions sont rapatriées sur Belfort, en provenance d'Allemagne et d'Angleterre. C'est un balbutiement pour le moment, il faut voir si le mouvement sera poursuivi. Je pense qu'il faut travailler dans cet esprit là.

A la Région je n'ai que des amis puisqu'elle est à direction Socialiste. Après, il y a une discussion compétitive, y compris avec beaucoup d'Elus de Haute-Saône qui eux aussi ne partagent pas la politique du ZAN qui doit concerner de façon intraitable les métropoles. Il doit être appliqué très fermement à Lyon, Paris, Lille, Marseille, dans ces métropoles tentaculaires qui se développent sur des plaines agricoles, voire même en Alsace à Strasbourg. Par contre, dans nos territoires qui perdent leurs emplois, qui perdent leurs habitants, cette loi est inique. Elle a été mal faite et devrait s'appliquer avec discernement et pas avec le zèle que certains mettent. En cas de réel désaccord, l'Etat peut toujours jouer les arbitres et je ne vois pas comment il pourrait condamner le développement des zones d'activités. Il ne peut pas avoir un double langage. Il faut de l'industrie, rapatrier des productions qui transitent par bateaux et qui consomment beaucoup de carburant.

Le vote recueille 7 abstentions de la liste Héricourt en Commun.
--

* * * * *

Rapport n°7 : Eau : nouvelle convention d'achat avec le SIAEP de Champagne

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

La Ville d'Héricourt achète de l'eau au Syndicat de Champagne depuis 50 ans environ.

Le volume représentait alors entre 25 et 40% de la consommation annuelle héricourtoise soit de 200 000 à 275 000 m³/an et le volume minimal facturable était de 200 000 m³/an.

Les bouleversements récents et notamment la production d'eau difficile ces dernières années, dictent une approche nouvelle qui se décline ainsi :

- Elimination des canalisations fuyardes ou susceptibles de le devenir c'est le remplacement des canalisations en fonte grise avec amélioration du rendement que nous menons depuis plusieurs années et intensifions encore.
- Liaison avec PMA et achat d'eau auprès d'eux.
- Etude pour une nouvelle ressource et sa mise en service prochaine.
- Conservation des installations et achat d'un minimum de 10 000 m³/an à Champagne qui garantit la salubrité des conduites. Le maximum est fixé à 100 000 m³/an.

L'objectif est une diversification des apports pour amortir toute crise de production d'eau.

Une nouvelle convention liant le Syndicat, notre délégataire, Veolia, et nous-mêmes est donc à intervenir intégrant ces modifications étant précisé que le prix d'achat sera de 70% du prix de la tranche unique des adhérents du Syndicat, soit 1.176 €/m³ en 2023, majoré de la redevance prélèvement perçue par l'Agence de l'Eau, et que c'est l'exploitant Veolia qui l'acquitte.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de fourniture d'eau avec Champagne.

Le vote est unanime.

* * * * *

Rapport n°8 : Eau : suite de la recherche en eau /demande de subvention

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

En septembre 2020, la fourniture d'eau à la ville d'Héricourt a dû se faire pour partie par rotations de camion sanitaires, le Syndicat de Champagny n'étant plus en mesure de nous livrer la totalité de notre demande. Ce contexte de tensions sur la production d'eau se renouvelle chaque année ou presque et impacte fortement le nord Franche-Comté.

Il nécessite une réaction forte dans l'optique d'une diversification et d'une sécurisation des approvisionnements à l'échelle du Pôle métropolitain.

C'est pourquoi, en plus de notre convention avec PMA, nous avons diligenté une recherche en eau sur le territoire de la communauté de communes.

Après une première phase d'évaluation des potentialités où la Plaine de la Lizaine s'est avérée la plus prometteuse, il convient de passer à une 2^e phase qui permettra la constitution d'un dossier sur lequel un hydrogéologue agréé se prononcera.

Le dossier portera sur la remise en service de l'ancien puits de Saint-Valbert. Des essais devront être réalisés, courant 2023, pour mesurer la salubrité de l'eau et la pérennité de la ressource.

Le plan de financement de cette étude sera le suivant :

Dépenses		Recettes	
Etudes Cabinet Reilé/EVI	25 400 € HT	Département : 30%	12 000 HT
Mise en place pompage provisoire, alimentation électrique, traçage,...	14 600 € HT	Et/ou Agence de l'Eau : 20%	8 000 €HT
	40 000 € HT	Et/ ou Etat DETR 20%	8 000 HT
		Autofinancement	12 000 €HT
Total	40 000 €HT	Total	40 000 € HT

Je vous propose donc de :

- VALIDER cette démarche,
- AUTORISER Monsieur le Maire à commander la 2^e phase d'étude et à signer tous les documents liés à cette étude
- SOLLICITER les subventions et à signer tout document afférent.

Le Maire ajoute : si la ressource est exploitable, peut-être pourrions-nous en vendre à Montbéliard ou à Belfort ? On ne sait jamais. Je rappelle que nous n'avons pas augmenté le prix de l'eau depuis quinze ans environ. Le prix est même en diminution par rapport à 2010.

Gilles LAZAR : cette année il y a une augmentation.

Le Maire : oui, cette année c'est une adaptation de 5%. Donc nous avons eu quatorze années de stabilité, sans aucune augmentation.

Le vote est unanime.

* * * * *

Rapport n°9 : Crise humanitaire en Turquie et en Syrie

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Nous avons tous été témoins des tragédies qui ont frappé la Turquie et la Syrie ces dernières semaines, avec les séismes qui ont causé des dégâts considérables et des pertes en vies humaines. Les populations locales ont été gravement touchées par ces événements, et ont besoin de toute l'aide et du soutien que nous pouvons leur apporter.

Dans ce contexte, la Fondation de France a lancé une campagne de solidarité pour soutenir les populations touchées par les séismes en Turquie et en Syrie. Cette campagne a pour objectif de financer des projets d'urgence pour aider les populations sinistrées à se rétablir et à reconstruire leurs vies.

La ville d'Héricourt est solidaire de la situation difficile dans laquelle se trouvent les populations turques et syriennes. Nous voulons apporter notre soutien à la Fondation de France dans sa mission de soutien aux populations touchées par les séismes.

C'est pourquoi il est proposé d'octroyer une subvention de 2 000€ à la Fondation de France pour la solidarité après les séismes en Turquie et en Syrie.

Le vote est unanime.

* * * * *

Rapport n°10 : Centre Simone Signoret – versement de la bourse éducative aux participants de l'AJC de février 2023

Présentation : Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse

En 1/2 journée, les 10 jeunes participants à cette Action jeunesse citoyenne ont réalisé 3 tableaux de différents monuments héricourtois : Tour du château, Roseraie, Musée Minal au sein de la salle Yves Montand du Centre Municipal Simone Signoret.

Les après-midis ont été consacrés à des sensibilisations aux énergies (consommation, impacts et bonnes habitudes) à travers :

- La visite de la Maison des Energies d'Héricourt,
- 2 interventions de l'association Gaïa Energies de Belfort.

Un binôme s'est également consacré à la réalisation d'un montage vidéo retraçant leur vision du centre, le déroulement de l'AJC, le message fort qu'ils ont retenu sur les énergies.

NOM-PRENOM	ADRESSE
ABIDA Moncef	1 rue Aime Césaire – 70400 HERICOURT
ALTAN Emir-Kaan	40 avenue Léon Blum – 70400 HERICOURT
AMIRI Nawfal	42 avenue Léon Blum – 70400 HERICOURT
EL YACOUBI Amin	4 rue des Frères Lumière – 70400 HERICOURT
LAINE Séphora	10 rue des Roses – 70400 HERICOURT
LAKHDAR Chaima	4 rue Jacques Chaban Delmas – 70400 HERICOURT
LECRIVAIN Lenny	30 rue Pierre Prudhon – 70400 HERICOURT
STAJKOVSKI Nikola	2 rue Simon de Beauvoir – 70400 HERICOURT
YALTIN Melissa	40 rue Rochet – 70400 HERICOURT
YALTIN Neslihan	40 rue Rochet – 70400 HERICOURT

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le versement de la bourse éducative d'un montant individuel de 160€, soit un montant total de 1 600€.

Le vote est unanime.

* * * * *

Rapport n°11 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de terrains à l'Association des Jardins Familiaux d'Héricourt

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Par convention en date du 23 juillet 2001, la Ville d'HERICOURT a mis à disposition de l'Association pour le Maintien et le Développement des Jardins Ouvriers, pour les activités de jardinage de ses adhérents :

- Lieu-dit La Craie : une partie de la parcelle cadastrée AL 807 pour une surface de 60 ares
- Secteur des Vignes, lieu-dit Aux Coquerilles : une parcelle cadastrée AI 1484 d'une surface de 1 ha 55 a 54 ca, une parcelle cadastrée AI 274 d'une surface de 1 a 28 ca et une parcelle cadastrée AI 273 d'une surface de 13 a 47 ca

Cette mise à disposition a été consentie pour une durée de 20 ans qui s'est terminée le 1^{er} avril 2021. Le loyer indexé sur l'indice de la construction est actuellement de 129.25 € par an.

Le 10 Juin 2016, l'Association des Jardins Familiaux a été créée et a repris l'activité de jardinage précédemment gérée par l'Association pour le Maintien et le Développement des Jardins Ouvriers. A l'époque, la Ville d'Héricourt n'a pas été informée de la modification et la convention n'a pas été corrigée.

Aujourd'hui, la convention n'est plus valable à double titre (fin de la période de 20 ans et changement de titulaire). L'association des Jardins Familiaux sollicite la Ville pour le renouvellement et la mise à jour de cette convention.

Il vous est proposé, de bien vouloir AUTORISER M. le Maire à :

- RECONDUIRE la mise à disposition des parcelles susvisées à L'Association des Jardins Familiaux d'Héricourt pour les activités de jardinage de ses adhérents
 - SIGNER une nouvelle convention de 20 années avec L'Association des Jardins Familiaux d'Héricourt.
- Les conditions financières resteront identiques à celles de la précédente convention.

Danièle BOURGON – Adjointe à l'Environnement : 129.25€/an, est-ce qu'on pourrait le ramener à l'euro symbolique ?

Le Maire : oui, tout à fait.

Le vote est unanime.

Fernand BURKHALTER : je rappelle que cette association est présidée par Alain JASMIN qui est un ami.

* * * * *

Rapport n°12 : Etablissement d'un nouveau bail emphytéotique avec l'Association Les Jardins du Mont Vaudois (ex Association pour le maintien et le développement des jardins ouvriers)

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n ° 111/2021 du 15/11/2021 qui autorisait le Maire à reconsidérer les dispositions du bail emphytéotique consenti le 12/11/2003 à l'Association pour le Maintien et le Développement des Jardins Ouvriers.

Suite à cette autorisation et à l'accord de l'association, le Notaire a précisé qu'il était nécessaire de résilier le bail pour pouvoir prendre en compte les modifications mentionnées ci dessous. Ainsi, un nouveau bail sera établi avec ces nouvelles conditions :

- Le nom du titulaire du nouveau bail emphytéotique est « Les Jardins du Montvaudois ». Ce changement de nom a été déclaré en sous-préfecture de Lure le 17/07/2017.
- Les parcelles, toutes situées lieu-dit « Champs de la Crose », et les surfaces contenues dans le nouveau bail emphytéotique sont les suivantes :

- AI 1213 d'une surface de 01ha 79a 86ca dont environ 10a seront soustraits du nouveau bail
- AI 1634 d'une surface de 01ha 40a 25ca dont environ 14a seront soustraits du nouveau bail
- AI 1209 d'une surface de 04a 31ca
- AI 1211 d'une surface de 01a 38ca
- AI 1568 d'une surface de 09a 94 ca
- AI 1631 d'une surface de 17a 97ca en compensation des surfaces soustraites du bail initial

soit au total 3ha 29a 71 ca (3ha 35a 74ca précédemment) sachant que les surfaces précises seront déterminées par le géomètre.

Ce nouveau bail est consenti pour une durée de 20 ans et une redevance annuelle fixée à un euro symbolique (1 €).

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser le Maire à signer le nouveau bail emphytéotique consenti à l'association « Les Jardins du Mont Vaudois » selon les conditions ci-dessus énoncées.

Gilles LAZAR : je ne sais pas si le président de l'Association des Jardins du Mont Vaudois est aussi votre ami, mais je pense qu'il faut préciser dans ce rapport que ce bail n'a pas été acté par le Conseil d'Administration des Jardins du Mont Vaudois. Deuxièmement, le terrain en bleu sur le plan qui a été joint, doit aussi avoir l'accord de la Chambre d'Agriculture avant d'être accepté.

Le Maire : ce terrain ne fait pas 50 ares, il n'est donc pas soumis à l'approbation de la Chambre d'Agriculture. Vos informations sont inexactes.

Gilles LAZAR : notre Groupe votera ce rapport uniquement s'il est indiqué « sous réserve de l'acceptation par le Conseil d'Administration de l'association Les Jardins du Mont Vaudois ».

Le Maire : avec Martine PEQUIGNOT, nous avons rencontré le Bureau de l'association et nous sommes tombés d'accord.

Gilles LAZAR : je le confirme, le CA n'a pas voté ce point.

Le Maire : si le Bureau est désavoué, il peut démissionner. Vous savez tout le bien que je pense de cette association dont je suis le fondateur à la demande de Jean-Pierre MICHEL. Je suis également à l'origine de celle des Jardins Ouvriers, c'était il y quarante-quatre ans.

Les Jardins du Mont Vaudois sont l'émanation du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). Je rappelle que la commune d'Héricourt est la seule collectivité du département qui avait un PLIE à ce moment là. Jean-Pierre MICHEL à l'époque, avait trouvé des amis Conseillers Municipaux pour diriger cette association. Les rênes de cette association ont été confiés à mon suppléant aux élections cantonales, en qui j'avais confiance – une confiance mal placée je l'avoue.

Parce que cette association vit de graves difficultés, liées à une gestion aléatoire, voire même plus qu'aléatoire, des erreurs successives ont été faites et il est temps de redresser la barre. Je m'y emploie, je n'accorderai plus aucun financement, car on s'est vidé les poches. En dépit de l'inimitié que le Président nourrissait à mon égard, j'ai quand même donné des subventions d'un montant jamais égalé. Jamais l'association n'avait été autant aidée, pour faire preuve de ma magnanimité à l'égard de cette structure, que j'ai créée, à laquelle je suis attaché plus qu'affectivement.

Quelle soit mal gérée, cela me fait mal au cœur. Je le dis publiquement, je l'ai dit à la Revue de Gestion récemment. Je demande d'ailleurs à ce que la CCPH et la Ville d'Héricourt entrent dans son conseil d'administration, car je pense qu'on ne peut pas uniquement être des bailleurs de fonds et être niés.

Déjà on a trouvé des terrains à Trémoins, après moult « bâtons dans les roues », c'est le moins que l'on puisse dire, de la part du Président de cette association. Par la suite, il s'est opposé à ce que j'amène l'eau. Je l'ai amenée quand même. Il ne voulait pas de serres parce qu'il n'y avait pas d'eau, donc nous avons payé les serres, la facture étant de l'ordre de 120 000€ nets, payés par la Ville et la CCPH, sans recours aux subventions. Tout cela parce qu'il fallait faire vite, il y avait une situation d'urgence. En effet, l'association achète des légumes alors qu'elle est chargée d'en produire. Bien sûr, son déficit résulte de l'achat des légumes. Il n'y a pas de déficit dans cette association, il y a une incompétence de direction. Quand on s'oppose, encore récemment, à l'arrivée de camions d'eau...je proposais que des camions d'eau soient livrés, on m'a dit « non il ne faut pas de camions sur les routes cela dégrade l'environnement ». Parfois, la nécessité fait loi.

Quand l'eau a été coupée à Héricourt, nous avons bien fait venir des camions. Quand l'urgence pour sauver une association est d'amener des camions d'eau, le Vice-Président dit non, il ne faut pas que les camions roulent sur les routes. A ce niveau d'appréciation, je ne peux plus rien. Je n'ai pas capacité à démissionner quelqu'un, j'invite à la raison, à prendre vraiment la mesure du danger qu'il fait courir à l'association, et après on la recomposera si on peut.

Mais bien entendu, nous ne laisserons pas tomber cette association dont nous sommes les créateurs et qui est une des actions les plus importantes du PLIE. Franchement, je me déssole de la situation. J'en suis désolé pour les Jardins du Mont Vaudois, pour les salariés, quoiqu'il y a la garantie de la Ville, les finances sont solides, on assumera quoiqu'il arrive. J'invite quand même les responsables à faire preuve d'humilité et à passer la main.

Gilles LAZAR : juste un mot pour dire que les Jardins du Mont Vaudois, contrairement à ce que vous dites, sont bien gérés. Ils ont le soutien de l'Etat, du Département, de la Région. Vous confondez désaccord politique avec vos problèmes personnels et c'est très grave ce que vous faites. Mais c'est habituel de votre fonctionnement. Ceci étant, nous voterons quand même ce rapport, que vous mettiez ou pas en observation « sous réserve d'acceptation du Conseil d'Administration », mais souhaitons souligner ce point.

Le Maire : on ne peut pas forcer le Président à signer. Il a donné son accord mais bien sûr il peut changer d'avis. Je m'inquiète des financements qui sont alloués par les trois financeurs que vous avez cités. Je vais continuer d'agir en ce sens là, je l'ai dit à la Revue de Gestion. Mon opinion est partagée par beaucoup d'Elus, mais elle n'est pas exprimée. Je ne pense pas que l'Etat, le Département et la Région apporteront encore longtemps leur soutien, parce que je pense qu'une des conditions quand on apporte son soutien financier, est de vérifier si le PLIE, dont nous assumons la responsabilité, est présent dans le plan de financement. Je suis le mieux à même de juger cette situation avec les Elus locaux qui ont créé cette association, qui l'ont suivie pendant vingt ans et qui désespèrent de la voir sombrer. Je ne m'en réjouis pas, contrairement à ce que vous pouvez penser. J'invite les responsables à prendre leurs responsabilités rapidement, parce qu'elle peut sombrer : « il faut sauver le soldat jardins ! ».

Le rapport est adopté à l'unanimité compte tenu de 2 abstentions de Mmes Sylvie DAVAL et Maryse PORTAZ.

* * * * *

Rapport n°13 : vente de la parcelle supportant l'antenne Bois sous Salomon

Présentation : Fernand BURKHALTER - Maire

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée D 0125, située lieu-dit « Bois du Salomon », qui supporte une antenne et les équipements techniques connexes exploités par la société ON TOWER FRANCE.

Cette société est titulaire d'un bail de 20 ans lui permettant d'exploiter cette infrastructure en versant un loyer de 5 258 € par an.

Dans le but de maîtriser son foncier, la société ON TOWER a fait part à la commune de son souhait d'acquérir 100m², à prélever de la parcelle D 0125, sur lesquels sont implantées leurs infrastructures.

Le prix d'acquisition proposé est de 69 420 € net correspondant au montant des loyers restants sur la durée du bail.

La société ON TOWER demande également l'établissement d'une servitude de passage sur le chemin forestier d'accès aux infrastructures et une servitude de tréfonds pour les adductions souterraines liées à l'activité de l'antenne.

Tous les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

Je vous propose donc de :

- VALIDER le principe de la vente d'une partie de la parcelle D0125 à la société ON TOWER pour un montant net de 69 420 € ;
- AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

Le Maire ajoute : la Ville a besoin d'argent pour compenser l'augmentation du coût de l'énergie, même si les conséquences seront limitées pour notre Collectivité, à hauteur de 90 000€ supplémentaires. Nous gérons bien nos affaires et nous avons des contrats qui sont bien pensés.

Danièle BOURGON : je propose un amendement : tous les frais, que ce soient déménagement, démontage et autres, seront à la charge du propriétaire de l'antenne le moment venu.

Le Maire : nous l'ajouterons dans la promesse de vente, mais c'était déjà précisé dans le bail. On peut juste se demander si ces fonds de pension comme On Tower, existeront encore à l'expiration de l'exploitation de l'équipement.

Le vote est unanime.

* * * * *

Le Maire clôt le débat et lève la séance à 19H00, en indiquant que la journée du lendemain verra tout au moins le pays à l'arrêt. Je ne sais pas si c'est souhaitable qu'il soit à l'arrêt, mais il faut bien marquer le coup quand même. Nos organisations syndicales, nos organisations politiques respectives, peut-être pas l'Opposition de Droite, appellent aux rassemblements, quoique des partisans de Droite sont également contre cette réforme, notamment les salariés que j'évoquais toute à l'heure.

Le Maire